

DEPARTEMENT
DE HAUTE-SAÔNE

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 11 FÉVRIER 2021

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 3 février 2021, s'est réuni dans la salle des Congrès de Gray, le 11 février à 18h30, sous la présidence de Frederick HENNING, président du PETR.

Etaient présents : ABBEY Serge, BERTHET Alain, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, CLEMENT Christelle, COLINET Patrice, DAGUET Nadine, DEGRENAND Bruno, DEMANGEON Claude, DOUSSOT Dimitri, HENNING Frederick, KOPEC Freddy, MILESI Nicole, NOLY Jean, PAQUIS Martine, PATE Pierre, SAVIN Thierry, TODESCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis.

Etaient porteurs d'un pouvoir : /.

Etaient absents : BLINETTE Alain, CARTERET Jean-Paul, CHAUSSE Jean-Pierre, GAUTHIER Claudie, RENEVIER Michel.

Secrétaire de séance : CLEMENT Christelle.



CS/11-02-2021/N°8

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ACTE RELATIF AU PROJET DE TERRITOIRE

DEMANDE D'APPUI FINANCIER POUR LA REALISATION D'UN GUIDE DU PAYS GRAYLOIS

Le président rappelle que le PETR, dans la cadre de sa politique d'accueil et d'attractivité du territoire, a engagé la réalisation d'un guide d'accueil du Pays Graylois.

Ce guide de 24 pages, qui sera édité à 20.000 exemplaires, répertorie les principaux équipements services et équipements utiles du territoire (professionnels de santé, garde d'enfants, équipements culturels, etc.).

Diffusable auprès des collectivités et des partenaires locaux du PETR, il sera également téléchargeable sur le site Internet du PETR et des collectivités qui le souhaiteront.

Le président propose de solliciter un appui financier de la Région Bourgogne Franche-Comté, à hauteur de 40% du montant des dépenses.

Il soumet au vote du comité le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant TTC	Financement	Montant TTC
Impression du guide (20.000 exemplaires)	4.202,40 €	Région BFC (40%)	1.680,96 €
		Autofinancement	2.521,44 €
TOTAL	4.202,40 €	TOTAL	4.202,40 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel proposé,
- autorise le président (ou son représentant) à solliciter la Région Bourgogne Franche-Comté, en tant que co-financier,
- valide le fait que le PETR prendra en charge la différence en cas de désistement du co-financier ou d'un financement moindre que prévu,
- autorise le président (ou son représentant) à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20210211-CS-11022021-N08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021

Affichage : 17/02/2021



Frederick HENNING
Président

